

---

Adresse des sociétés populaires réunies de Longueville et de Sainte-Foy-sur-Longueville invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des sociétés populaires réunies de Longueville et de Sainte-Foy-sur-Longueville invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 226;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39392\\_t1\\_0226\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39392_t1_0226_0000_3);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

culture, mais qui nous a mis en activité, sur notre demande, pour surveiller les côtes et empêcher que notre territoire ne soit souillé par cette race anglaise trop justement maudite, et à laquelle nous jurons une haine éternelle. Nous ne nous sommes pas bornés là; de retour dans nos foyers, nous les avons purgés en envoyant dans les maisons d'arrêt le reste de ce qui pouvait être suspecté d'incivisme, pour nous livrer ensuite avec plus de sûreté à affermir le bonheur de notre patrie, et nous jurons d'anéantir tout ce qui oserait y porter atteinte.

« Vous l'avez fait vous-mêmes, dignes Montagnards, vous avez purgé votre sein de ces êtres vils et méprisables qui se traînaient dans la fange bourbeuse du marais et dont la présence seule déshonorait vos séances. Mais ne vous bornez pas là aussi vous-mêmes, dignes représentants d'un peuple libre, accélérez le jugement des Brissot, des Vergniaud, des Guadet, des Fauchet et de leurs adhérents, et que leur juste punition venge la nation entière du forfait qu'ils ont commis contre elle; surveillez sans cesse, et s'il se trouvait encore quelque tête qui osât s'exhaler du bourbier de ce marais trop justement détesté, frappez-la, écrasez-la dans sa naissance, et si quelqu'un osait vous porter atteinte, qu'il tremble, qu'il craigne la vengeance d'un peuple libre, et qu'il sache que nous jurons que nos corps vous serviront de rempart.

« Pour extrait conforme à l'arrêté :

« J. REMY, président; LEHUEY, vice-président; GODEFROY, secrétaire; Julien DESVAULÉES, secrétaire. »

Nos 129 et 130.

*Les Sociétés populaires de Longueville et de Sainte-Foy-sur-Longueville, district de Dieppe, réunies, à la Convention nationale (1).*

« Représentants du peuple,

« Vous fixez d'une main sûre les destinées d'un peuple immense, devenu libre par sa valeur et par votre sagesse. Votre zèle a surmonté tous les obstacles, les journées des 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin vous ont rendus immortels, et vous avez posé sur des bases inébranlables une Constitution qui fait votre gloire en assurant notre bonheur. La tête du dernier des tyrans est tombée sur l'échafaud; une tête plus criminelle, vraie Messaline, vient d'expier ses forfaits. Vous avez expulsé de votre sein les mandataires infidèles, bientôt la nation entière connaîtra ceux qui conspiraient contre elle et qui étaient vendus à l'or de l'infâme Pitt et de l'anthropophage Cobourg. Par des efforts dignes des représentants d'une grande nation, vous achevez de briser les anciens fers de la France; vous étouffez pour jamais l'hydre sans cesse renaissante des préjugés, du fanatisme; la Vendée n'existe plus, bientôt la paix régnera dans le midi; bientôt l'orgueilleux Anglais rougira de ses démarches contre notre liberté, vos mesures

sages et prudentes nous le promettent. Bientôt l'intérieur de la République n'aura plus rien à redouter de ses ennemis, mais les despotes étrangers se coalisent de nouveau; ils veulent faire de nouveaux efforts, ils seront vains, nous en répondons.

« Restez à votre poste, la confiance nationale dont vous jouissez vous l'ordonne, le bien de la patrie l'exige. Restez à votre poste jusqu'à ce que nos ennemis soient forcés de reconnaître notre gouvernement et de nous demander la paix.

« Tel est le vœu des citoyens dont la devise est : Vivre libre ou mourir.

« Du tridi de brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« *Les membres des Sociétés populaires de Longueville et de Sainte-Foy,*

« PARENT, président de la Société populaire de Longueville; BIVILLE, secrétaire; BAUDÉLIQUE, ministre catholique marié, président de la Société populaire de Sainte-Foy; BOULENGER, secrétaire. »

N° 131.

*La Société de la Montagne, séant à Coursan, chef-lieu de canton du district de Narbonne, département de l'Aude, à la Convention nationale (1).*

« Anéantir le fédéralisme qui osait montrer sa tête bourbeuse, délivrer la France d'un tyran, enrichir l'univers d'une Constitution républicaine qui rend aux hommes leurs droits envahis, faire rentrer dans la poussière cette Autrichienne proscrite, voilà, citoyens législateurs, le bien que vous avez fait.

« Travailler à l'éducation publique, renverser tous les despotes qui souillent le globe, traîner à l'échafaud les sans-culotticides, voilà, législateurs, le bien que vous devez faire.

« Restez donc à votre poste jusqu'à ce que le peuple vous appelle; c'est de la Montagne qu'il attend son bonheur.

« CARAGUEL, président; SALANCAN, vice-président; LAFERGUE; MARTIN, secrétaires.

« Séance du 6<sup>e</sup> jour de la 1<sup>re</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République française, une et indivisible. »

N° 132.

*Dols (2).*

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 780.

(2) Nous n'avons pu découvrir cette adresse, ni le nom exact de la commune.